

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal de fin de saison Réunion du 1^{er} juin 2025 Restaurant « la Guinguette Gaudoise »

Président : M. Alain BRITO

Assistent : M. Alain BROCHE – Président du District de la Côte d'Azur
M. Philippe ESPALLARGAS – Responsable Commission Sécurité et Protocole.

Présents : Mmes Yveline LALLIER – Marcelle VIAL

MM. Chokri ABED – Mikaël CALONNE – Lucien CAMATTE – Jean-Louis CANESTRIER – Jean-Christophe CENAZANDOTTI – Serge COMEAU – Olivier CRISTINI – Guy DE SOUZA – Felipe DO LIVRAMENTO CAVELIER – Raymond FRATINI – José GIGON – Jean-Pierre GIORDANO – Hassene HAMILA – William LAURO – Franck LECOT – Pierre Alexandre MARTIN – Thierry MARTIN – Pascal MISIACZYK – Alain MORETTI – Thierry ROIG – Jean-Baptiste SCIMECA – Maurice TAMAZOUT – Anthony TORRE

Présents : Mme Meriem CHAFRA

MM. Mohammed Nadir BEY OSMAN – Ilyes BOUHLEL – Jonathan DELAIRE – Malcolm DIALLO – Ridha DJAFFAL – Franck FUHRER – Laurent MAZZOLA – Abdelaziz MECIBAH – Luis Filipe PEREIRA MENDONCA – Nicolas PRAST

Le Président Alain BROCHE prend la parole en remerciant les délégués de leur présence et attire l'attention sur l'excellent travail accompli par les membres de la Commission durant l'année sportive.

Il souhaite également une bonne trêve estivale à toute l'assistance en espérant que nos délégués soient en parfaite forme lors de la prochaine saison.

Il précise que le corps des Délégués de notre District est actuellement composé de 39 personnes qui sont, en quelque sorte, les directeurs administratifs de toutes nos rencontres.

Il remet, ensuite, une plaquette souvenir du District à trois de nos Délégués :

MM. William LAURO – Joseph GIGON et Lucien CAMATTE

pour les remercier de toutes leurs activités footballistiques effectuées en qualité d'arbitre ou de délégué durant de très nombreuses années.

Ils seront, toutefois, reconduits – saison 2025/2026.

Le Président Alain BRITO donne connaissance du bilan de couverture des matchs – saison 2024/2025 – avec 39 délégué(e)s dont 9 nouveaux formés cette saison :

2 qui ont débuté à la mi-October 2024 – 2 en janvier 2025 – 3 en mars et 2 en avril.

244 matchs au niveau National

596 matchs au niveau Ligue Méditerranée

1280 matchs en District

Soit un total de 2120 rencontres effectuées sur 60 terrains et villes différentes.

Il clôture la séance en nous souhaitant d'excellentes vacances et au plaisir de se retrouver dès le début septembre.

Le Président :
M. Alain BRITO

La Secrétaire de séance :
Mme. Marcelle VIAL